



Exemple : Communiqué de presse pandémie

Communiqué de presse de l'organe de conduite cantonal

Coronavirus : Informations de l'organe de conduite cantonal

L'organe de conduite cantonal s'est réuni pour faire le point de la situation suite à l'interdiction par le Conseil fédéral des manifestations rassemblant plus de 1000 personnes. Les manifestations de moins de 1000 personnes avec une participation internationale doivent elles aussi être annulées à ce stade. Les écoles reprendront les cours lundi sans restriction.

Pour éviter ou ralentir la propagation du coronavirus Covid-19, le Conseil fédéral a décidé aujourd'hui d'interdire les manifestations rassemblant plus de 1000 personnes. Dans un premier temps, l'interdiction est valable jusqu'au 15 mars. Suite à la déclaration de situation particulière par le Conseil fédéral, l'organe de conduite cantonal (OCCant) a pris aujourd'hui la direction des opérations en lien avec le coronavirus dans le canton de Berne.

Les manifestations rassemblant moins de 1000 personnes restent possibles, à condition que les organisateurs soient en mesure de prouver qu'aucun participant n'est revenu d'une région touchée par le Covid-19 au cours des 14 jours précédents. Ils doivent également garantir que l'identité des participants est connue afin de pouvoir retracer leurs contacts le cas échéant. Les autorités du canton de Berne appellent les organisateurs à prendre des décisions responsables. Cette mesure est en vigueur jusqu'au 15 mars au moins.

Après concertation avec les préfectures, il a été décidé d'annuler avec effet immédiat les festivités locales de carnaval dans l'ensemble du canton. En effet, bien que ces manifestations soient de petite ampleur, leurs organisateurs ne sont pas en mesure de remplir les conditions précitées.

Les écoles reprendront les cours normalement lundi. Si des établissements devaient fermer, la fermeture serait ordonnée par le médecin cantonal et communiquée sans délai.

Le canton de Berne a ouvert à 15h une hotline où les organisateurs de manifestations peuvent s'informer sur la situation et les conditions à remplir (tél. xxxx xxx xxx).

Toutes les informations relatives à la situation dans le canton de Berne sont regroupées à l'adresse : www.be.ch/corona